

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

Informations mensuelles

Septembre-October 1956

E (56) 9-10

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

INFORMATIONS MENSUELLES

sur la

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

et sur

L'INTEGRATION EUROPEENNE

Luxembourg

I N D E X

I.-	LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER	
1.-	Activité des Institutions.....	7
2.-	Marché commun.....	15
3.-	Questions sociales	17
4.-	Transports	19
II.-	LA C.E.C.A. ET LES PARLEMENTS NATIONAUX .	23
III.-	L'INTEGRATION ET LA COOPERATION EUROPEENNES	29

I.

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

1.- ACTIVITE DES INSTITUTIONS

ASSEMBLEE COMMUNE

Le 20 octobre a eu lieu, à Strasbourg, la quatrième réunion jointe des membres de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. et des membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Le rapport sur l'activité de l'Assemblée Commune pendant la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956, fait par M. STRUYE, fut discuté au cours de cette réunion.

Une analyse des débats sera publiée dans le prochain numéro des "Informations mensuelles".

La Commission du marché commun s'est réunie le 4 octobre 1956 à Luxembourg, sous la présidence de M. Alain POHER.

Dans un échange de vues avec la Haute Autorité, elle a tout d'abord examiné la situation du marché charbonnier, notamment le problème de l'approvisionnement. Deux autres points de l'ordre du jour, la situation du marché de l'acier, notamment le problème de l'approvisionnement en ferraille, en coke et en fonte ainsi que le problème des cartels, ont été remis à la prochaine réunion de la Commission.

La Commission a également décidé d'examiner le 5 novembre 1956, en réunion jointe avec la Commission des investissements, la proposition de résolution relative à l'automatisation et à l'énergie nucléaire que l'Assemblée Commune a renvoyée à la Commission en sa séance du 22 juin 1956.

La Commission a constaté la nécessité d'examiner le problème de l'approvisionnement en charbon et le problème des prix du charbon à la session de l'Assemblée Commune fin novembre. C'est pourquoi elle a décidé de présenter un rapport oral à la session; M. POHER, Président, a été chargé d'assumer ce mandat.

En outre, la Commission a décidé de procéder à un échange de vues, lors de sa prochaine réunion, sur les deux autres rapports qui seront soumis à la Commission : le secret professionnel et la politique des cartels (rapporteur M. FAYAT).

La Commission estime opportun de traiter le problème du secret professionnel dès la seconde session extraordinaire de l'Assemblée en février 1957.

La Commission a décidé de se réunir à nouveau le mardi 6 novembre 1956 à Luxembourg.

La Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production s'est réunie le 4 octobre 1956, à 10 heures à Luxembourg, sous la présidence de M. SCHÖNE.

A la suite d'un échange de vues avec la Haute Autorité sur la politique des finances et des crédits de la Communauté, la Commission a chargé M. de MENTHON de faire au début de la prochaine réunion un rapport oral sur ces questions; ensuite, la Commission examinera avec la Haute Autorité plusieurs documents de travail qui n'ont pas pu être discutés à cette réunion.

En outre, la Commission a décidé de procéder à un échange de vues sur le problème de l'automation au sujet duquel la Haute Autorité a transmis un document, en réunion jointe avec la Commission du marché commun le lundi 5 novembre 1956. La Commission mettra en évidence les points essentiels de ce document et invitera la Haute Autorité à les examiner de plus près.

L'examen de l'état d'avancement des travaux concernant la révision des objectifs généraux a également été remis à la prochaine réunion. La Haute Autorité a promis de soumettre fin octobre les rapports définitifs des Commissions instituées en vue de la révision des objectifs généraux.

Par ailleurs, la Commission a décidé de ne pas encore présenter de rapport sur les objectifs généraux et la politique charbonnière à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée, fin novembre 1956; il n'est cependant pas exclu, a-t-elle déclaré, que certains aspects de ce problème ne soient abordés au cours des débats publics.

De même, elle n'a pas exclu la possibilité que certains aspects de la politique des finances et des crédits soient discutés à la session de l'Assemblée au mois de novembre.

La Commission a décidé de se réunir à nouveau le lundi 5 novembre 1956, à 10 heures à Luxembourg.

La Commission des affaires sociales s'est réunie le 22 septembre 1956 à Luxembourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

En ouvrant la séance, M. NEDERHORST a rendu hommage aux victimes de la catastrophe de Marcinelle.

La Commission a ensuite procédé avec la Haute Autorité, sur les problèmes posés par l'accident de Marcinelle, à un échange de vues au cours duquel le Président René MAYER et M. FINET ont exposé l'action entreprise par la Haute Autorité. La Commission a proposé la création d'une commission permanente pour la sécurité dans les mines, ainsi que la tenue à Strasbourg d'une session extraordinaire de l'Assemblée. En outre, la Commission a souligné la nécessité d'une révision des dispositions du Traité sur la sécurité dans les mines.

Un échange de vues a également eu lieu avec la Haute Autorité au sujet de la formation éventuelle de commissions paritaires dans le cadre de la Communauté.

Un autre échange de vues a concerné les aspects sociaux du rapport élaboré par le Comité intergouvernemental de Messine. La base de la discussion consistait en un questionnaire rédigé par M. BIRKELBACH en qualité de rapporteur, et qui concerne certains points importants de cette question. L'échange de vues à ce sujet sera poursuivi au cours de la prochaine réunion de la Commission, fixée au 27 octobre.

La Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté s'est réunie le lundi 24 septembre 1956, à 10 heures, à Luxembourg, sous la présidence de M. FURLER.

La Commission a entendu une explication de la Haute Autorité au sujet du rejet, par le Conseil d'association, de la commission parlementaire mixte dont l'institution avait été souhaitée par l'Assemblée en juin. Elle a entendu également un exposé de M. WEHRER, représentant général de la Communauté, pour l'exposition universelle de Bruxelles en 1958, au sujet des projets actuels et des travaux préparatoires de la Communauté pour l'installation de son pavillon.

La Commission a étudié ensuite un rapport de M. CARBONI sur l'information de l'opinion publique et a chargé le rap-

porteur de donner, pour la prochaine réunion de la Commission, une forme définitive de son rapport, compte tenu des débats.

Au cours de la réunion de l'après-midi, la Commission a étudié un projet d'avis de M. KOPF, concernant le rapport présenté par M. CARBONI au nom de la Sous-Commission des questions institutionnelles, au sujet des relations permanentes avec diverses organisations internationales. La Commission a chargé M. KOPF de modifier et compléter certains points de son avis, compte tenu des points de vue exprimés en Commission.

La Commission a décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 5 novembre 1956 à 10 heures, à Luxembourg, et de consacrer celle-ci, en premier lieu, à un dernier échange de vues sur le rapport définitif de M. CARBONI.

HAUTE AUTORITE (1)

Comité consultatif

Le 28 septembre 1956, le Comité consultatif a tenu, à Luxembourg, sa XXIXe réunion sous la présidence de M. van der REST.

Après un hommage rendu aux victimes de la catastrophe de Marcinelle par le Président, M. COPPE, Vice-Président de la Haute Autorité, fit un exposé sur la situation économique. Il répondit ensuite à deux questions écrites posées par MM. VOLONTE et TOMATIS.

A l'ordre du jour figurait également un échange de vues sur le programme prévisionnel présenté par la Haute Autorité pour le quatrième trimestre 1956.

Le Comité consultatif donna ensuite un avis favorable au projet de décision qui lui était soumis par la Haute Autorité, tendant à supprimer l'obligation de publicité pour les produits sidérurgiques de second choix.

(1) Se reporter au "Bulletin mensuel d'informations" publié par cette institution.

Enfin, le Comité adopta une motion présentée par les producteurs de charbon, demandant que le nouveau mémorandum charbonnier élaboré par la Haute Autorité en juillet 1956, lui soit communiqué pour examen.

Le Comité consultatif se réunira à nouveau le 22 novembre 1956 en session extraordinaire.

CONSEIL SPECIAL DE MINISTRES

Le Comité ad hoc chargé par la Commission de coordination d'étudier le problème de la réorganisation du marché commun de la ferraille à partir du 1er novembre 1956, s'est réuni à nouveau à Luxembourg les 17 et 27 septembre.

Au cours de ces réunions, les représentants de la Haute Autorité ont fourni un certain nombre d'indications qui ont permis de préciser le problème tant dans l'immédiat qu'à plus ou moins longue échéance. Les délégations ont indiqué leur position d'ensemble sur le problème en discussion.

Après que l'impossibilité de parvenir à une solution entièrement satisfaisante pour toutes les délégations soit apparue évidente et que la nécessité d'une solution de compromis s'en soit donc trouvée confirmée, les représentants de la Haute Autorité ont élaboré deux nouveaux projets de décision pouvant servir de base à la recherche d'une telle solution.

La Commission "perspectives et conditions du développement général des économies dans les pays de la Communauté" instituée par le Comité mixte Haute Autorité - Conseil, a tenu sa quatrième réunion à Luxembourg le 26 septembre 1956.

A cette occasion, la Commission a pris connaissance d'une Note de la Haute Autorité sur les prévisions à long terme. Après en avoir examiné les différents paragraphes, elle a convenu, sur proposition des représentants de la Haute Autorité, que cette dernière procéderait à la révision de la rédaction du document, compte tenu des différentes suggestions et modifications proposées par les délégations.

La Commission de coordination a tenu sa 56ème réunion le 28 septembre 1956 à Luxembourg en vue de préparer la 37ème session du Conseil spécial de Ministres.

A cette occasion, elle a notamment pris connaissance du rapport sur les travaux du Comité technique ad hoc chargé d'étudier la réorganisation du marché commun de la ferraille à partir du 1er novembre 1956, et s'est efforcée, compte tenu des différentes opinions émises par les membres de ce Comité, de rapprocher les différents points de vue afin de parvenir à une solution de compromis.

Par ailleurs, la Commission a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de la session susvisée du Conseil l'examen d'un rapport de la Haute Autorité au sujet des travaux de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille.

Le Comité ad hoc "frets fluviaux" institué par le Conseil au cours de sa session du 5 juin 1956 a poursuivi, le 3 octobre à Luxembourg, l'examen des suggestions contenues dans la lettre de la Haute Autorité aux six gouvernements concernant la suppression de la discrimination qui, dans l'opinion de la Haute Autorité, résulte des disparités des frets fluviaux en régime intérieur et en régime international, afin de rechercher, compte tenu des travaux de la C.E.M.T., les modalités appropriées d'une action concertée des Etats membres.

Le Conseil spécial de Ministres a tenu sa 37ème session le 4 octobre 1956 à Luxembourg.

Au cours de cette session, il a été procédé à un échange de vues avec la Haute Autorité sur l'application aux transports par route des dispositions de l'article 70 du Traité. En conclusion de cet échange de vues, il a adopté à l'unanimité une résolution aux termes de laquelle les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, chargent une commission ad hoc, fonctionnant au sein du Conseil, avec la participation de la Haute Autorité, d'examiner les dispositions du Traité et la Convention relative aux dispositions transitoires, et, plus particulièrement, celles découlant de l'article 70, alinéa 3 du Traité et du § 10 de la Convention, dans leur application aux transports par route et de rechercher les modalités d'exécution d'une action concertée des Etats membres. Il a été convenu que cette commission établirait un premier rapport pour la session du Conseil qui se tiendrait en décembre 1956.

En ce qui concerne la question de la réponse à donner à la recommandation adoptée par le Conseil de l'Union européenne occidentale concernant les travaux d'élaboration de l'avant-projet de convention européenne de sécurité sociale des travailleurs migrants, le Conseil, considérant que la procédure la plus efficace pour la réalisation de cette recommandation consisterait dans l'établissement de contacts suivis entre le Secrétariat de l'U.E.O. et les services compétents de la Haute Autorité, a approuvé un texte de réponse dans ce sens.

Par ailleurs, le Conseil a donné l'avis conforme demandé par la Haute Autorité, au titre de l'article 53, alinéa 1 bis du Traité, en vue de la prorogation, jusqu'au 31 janvier 1957, du système actuellement en vigueur pour l'approvisionnement en ferraille du marché commun, afin de permettre la péréquation de la ferraille importée des pays tiers ou assimilée et des ferailles économisées. Il a également décidé de charger les experts de poursuivre, en commun avec la Haute Autorité, l'étude d'un nouveau mécanisme financier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun, étude qui tiendrait compte, d'une part, des principes du dernier projet de décision de la Haute Autorité, et, d'autre part, des objectifs généraux définis par la Haute Autorité au titre de l'article 46, § 3 du Traité.

Il a été convenu qu'un échange de vues avec la Haute Autorité au sujet de l'état d'avancement de ces travaux aurait lieu au cours de la session du Conseil qui se tiendrait en décembre 1956.

Enfin, le Conseil a pris connaissance d'un rapport présenté par MM. DAUM et FINET au sujet des progrès réalisés au cours des travaux de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille. Après s'être félicité de ce que les travaux aient été, selon son vœu, immédiatement entamés, il a confirmé, en ce qui concerne le programme de travail des quatre commissions constituées par la Conférence, que le mandat imparti à trois d'entre elles correspondait à ses instructions. Il a déclaré en outre qu'il approuvait, en principe, le mandat conféré à la quatrième Commission visant à effectuer une étude sur les facteurs humains, tels que, par exemple, la formation professionnelle, mais qu'il se réservait une décision définitive en ce qui concerne l'étude des questions ayant trait à la méthode de rémunération et à la durée du travail.

COUR DE JUSTICE

Le 15 octobre 1956 a eu lieu une audience publique consacrée à la suite de la procédure orale concernant le recours de M. BOURGAUX contre l'Assemblée Commune. La partie requérante a introduit une demande tendant à voir ordonner la production d'un nouveau document par la défenderesse. La prochaine audience a été fixée au 10 novembre 1956.

La procédure orale du recours introduit par Mlle MIROSSEVICH contre la Haute Autorité a été fixée au 13 novembre 1956.

2.- MARCHÉ COMMUN - INVESTISSEMENTS

Une nouvelle méthode de production d'acier est appliquée aux Pays-Bas

La construction d'une nouvelle entreprise sidérurgique est prévue dans le cadre du programme d'expansion (1) établi par la S.A. Koninklijke Nederlandse Hoogovens en Staalfabrieken. Cette entreprise appliquera des procédés de fabrication entièrement nouveaux.

La construction de l'usine sera achevée début 1958. Elle produira 300.000 tonnes d'acier par an grâce au nouveau procédé qui consiste à faire passer un courant d'oxygène pure sur de la fonte liquide.

Le principe de ce procédé de fabrication est déjà connu depuis un certain temps, mais les coûts très élevés de la fabrication d'oxygène pure n'en ont pas permis l'application à une large échelle. Grâce à des progrès techniques, cet obstacle a pu être supprimé. L'acier que l'on obtient par ce nouveau procédé est de qualité égale, et même supérieure dans certains cas, à celle de l'acier Martin.

Les premiers travaux en vue de l'application de ce nouveau procédé ont été effectués en Autriche; par la suite, des usines ont été construites au Canada et en Amérique ainsi que dans certains autres pays.

("Samen" - Revue mensuelle publiée par la S.A. Koninklijke Nederlandse Hoogovens en Staalfabrieken - septembre 1956)

La politique des investissements de la Haute Autorité

De quelle manière et dans quelle mesure faut-il agir sur les investissements, tel est le véritable problème de tout régime économique. La réponse à cette question fera

(1) Cf. Bulletin d'informations mensuelles, janvier 1956, pp. 38 et 39.

apparaître s'il est question d'économie planifiée ou d'économie libre du marché. La Communauté charbon-acier a également dû s'occuper de problèmes d'investissements. La solution définitive qu'elle apportera à ce problème, donnera des indications importantes, voire décisives, sur la conception économique de la Haute Autorité.

L'auteur expose ensuite les deux moyens d'action sur les investissements, selon les principes de l'économie planifiée ou de l'économie de marché, et, brièvement, la politique d'investissements de la Haute Autorité qui se situe à la limite de l'économie planifiée et de l'économie de marché. Il rappelle, à ce propos, le rapport de M. de MENTION, présenté à l'Assemblée Commune en juin 1956, critiquant la politique d'investissements de la Haute Autorité; ce rapport contient, entre autres, une proposition dont l'application aurait abouti à transférer à la Haute Autorité la responsabilité des entreprises. En rejetant cette proposition, la Haute Autorité a fait preuve d'une attitude très énergique dont il faut se féliciter; elle a prouvé qu'elle n'avait pas l'intention, en matière d'investissements, d'instaurer un régime d'économie planifiée et de dirigisme. Il faut considérer comme d'autant moins engageante l'attitude de ces représentants à l'Assemblée Commune qui ont appuyé une proposition de résolution affirmant que la Haute Autorité a insuffisamment appliqué le quatrième alinéa de l'article 4 du Traité et l'invite à revoir l'application de ces dispositions. Ainsi est-il apparu, une fois de plus, combien les principes de l'économie de marché appartiennent peu aux conceptions d'un grand nombre de partis, même de ceux des classes moyennes, et combien facilement sont soutenues les tendances étrangères aux principes mêmes du Traité de la C.E.C.A. et qui compromettent les résultats obtenus grâce à l'économie de marché, résultats dont la valeur est reconnue par de larges couches de la population.

("Monatsblätter für freiheitliche Wirtschaftspolitik" - septembre 1956; "Montan-Archiv" - 5 octobre 1956)

3.- AFFAIRES SOCIALES

La centrale syndicale des travailleurs des mines de Belgique a tenu à Bruxelles les 16 et 17 septembre 1956 un congrès qui avait pour objet l'examen du problème de la sécurité dans les mines; en même temps, il a été discuté des conditions de travail et de réformes structurelles. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées, demandant, entre autres, la création d'un service national de l'industrie charbonnière. Ce service comprendrait des représentants des employeurs, des travailleurs et des services publics, c'est-à-dire de l'administration provinciale de la région minière. Il serait compétent pour toutes les questions intéressant l'activité des entreprises minières, tant sur le plan technique que sur le plan économique, financier et juridique, soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement.

Il faudrait également envisager la création, à l'échelon provincial, de commissions consultatives.

D'autres résolutions demandent des réformes concernant la sécurité des mines et la revalorisation du métier du mineur. Enfin, des revendications ont été formulées au sujet des salaires, des pensions, de la durée du travail, des maladies professionnelles et de la participation aux bénéfices.

Dans une allocution, M. COOL, Président général de la A.C.V. (Ligue des travailleurs chrétiens) a donné l'assurance à la Centrale syndicale des travailleurs des mines que la Ligue des travailleurs chrétiens appuierait pleinement la réalisation de ce programme.

("Documents de la Centrale syndicale des travailleurs des mines de Belgique - Congrès extraordinaire 1956 - "De Nieuwe Gids" - 18 septembre 1956)

Incendies dans les installations de transport

Un rapport du U.S.A. Bureau of Mines publié le 27 juillet 1956 par le Ministère de l'intérieur décrit des méthodes offrant plus de sécurité pour l'installation et

l'utilisation de bandes transporteuses dans les houillères en vue de la lutte contre les risques croissants des incendies au fond.

Le rapport souligne en outre la nécessité de consolider de manière appropriée la voûte au-dessous de laquelle est installée la bande transporteuse et de prendre d'autres mesures encore en vue de combattre les risques d'incendie

("The Colliery Guardian" - 8 septembre 1956)

Une nouvelle méthode d'extraction du charbon

Une entreprise anglaise a récemment mis au point une nouvelle méthode d'extraction dans laquelle sont utilisés des transporteurs à godets. L'application de cette méthode ne nécessite que le cinquième de l'énergie et 10 % de la main-d'oeuvre normalement utilisées pour l'extraction du charbon.

("Colliery Guardian" - 20 septembre 1956)

4.- TRANSPORTS

L'hebdomadaire "Economisch-Statistische Berichten" du 26 septembre 1956 étudie le problème des conventions relatives à la navigation rhénane.

Comme on le sait, la Haute Autorité de la C.E.C.A. s'oppose aux accords tarifaires conclus par des exploitants des transports rhénans, estimant qu'ils sortent du cadre de sa politique de transports. En ce qui concerne notamment le problème des disparités (écarts entre les frets intérieurs et les frets libres internationaux), la Haute Autorité estime qu'elle ne peut accepter qu'une solution découlant d'engagements multilatéraux assumés par les gouvernements des Etats membres. Cette thèse n'a pas manqué de susciter de très vives réactions dans un secteur qui avait toujours géré ses affaires en pleine autonomie.

Du point de vue néerlandais, il est permis de se demander s'il faut respecter l'autonomie des transports rhénans internationaux et blâmer l'attitude de la Haute Autorité. La liberté des transports aux Pays-Bas ne peut se défendre que si les pouvoirs publics ont quelques moyens de contrôler la situation. Un de ces moyens est l'approbation des tarifs. Or, les pouvoirs publics n'ont pas le droit d'approuver les tarifs des pools et ententes de la navigation rhénane, car il y a une cloison entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Sur quelle base et par qui pourrait s'exercer un tel droit d'approbation en ce qui concerne la navigation sur le Rhin ? Le Traité de la C.E.C.A. ne semble contenir aucune disposition à ce sujet; par conséquent, aucune des institutions de la C.E.C.A. ne pourrait se prévaloir de ce droit. En matière de transports, la C.E.C.A. ne peut faire plus qu'une organisation d'affréteurs, ce qu'elle est en réalité. Les législations nationales ne peuvent être invoquées, car il n'y aurait aucune garantie d'uniformité dans l'application. La seule source du droit d'approuver les tarifs serait l'Acte de Mannheim.

Il est généralement admis que l'article premier de l'Acte de Mannheim exclut toute ingérence des pouvoirs publics dans les tarifs et les prix. Il faudrait donc modifier l'Acte de Mannheim. Il semble, pour l'instant, que ce ne soit ni réalisable, ni souhaitable.

Il y aurait lieu de rendre toute sa valeur à l'article premier de l'Acte de Mannheim. Les Etats membres devraient constater que l'article premier ne fait pas obstacle à un droit d'approuver les tarifs. Il faudrait ensuite définir les règles et les modalités de l'exercice de ce droit. Si ces règles et modalités laissent assez de jeu à l'initiative privée et si les pouvoirs publics restent dans leur rôle, il y aurait moyen de voir les transports fluviaux internationaux et les pouvoirs publics coopérer très utilement en vue de l'intégration des transports en Europe occidentale.

Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 30 septembre 1956 approfondit cette idée, notamment en ce qui concerne le contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les entreprises de navigation rhénane. Quels pourraient être ces pouvoirs publics ? On pourrait envisager.

- a) une institution internationale auprès de laquelle sont représentés les gouvernements des Etats membres;
- b) une institution créée par les gouvernements, mais autonome au demeurant (c'est ici que devrait intervenir le contrôle parlementaire).

Dans l'une et l'autre de ces hypothèses, les gouvernements des Etats membres de la C.E.C.A. devraient s'efforcer de parvenir à une certaine coordination de la politique de la C.E.C.A. et de celle de la navigation rhénane.

Si l'on choisit une institution du premier type, le Conseil de Ministres pourrait servir à faire la coordination avec la politique de la C.E.C.A., si l'on opte pour la seconde formule, la coopération avec la Haute Autorité serait souhaitable.

En dépit de tous les efforts déployés en vue de l'intégration indispensable des transports européens, l'intégration de la navigation rhénane sera irréalisable à moins d'interpréter l'article premier de l'Acte de Mannheim, ainsi qu'il a été dit plus haut.

II.

LA C.E.C.A. ET LES PARLEMENTS NATIONAUX

BELGIQUE

La Commission des affaires économiques et la Commission du travail et de la prévoyance sociale de la Chambre des représentants se sont réunies à plusieurs reprises pour entendre les explications du gouvernement au sujet de la catastrophe de Marcinelle.

M. REY a déclaré tout d'abord ne pouvoir traiter du fond de l'affaire avant de connaître les résultats des trois enquêtes en cours : enquête administrative, judiciaire et enquête menée par la Commission spéciale créée par le gouvernement.

Le Ministre a affirmé la nécessité d'une nouvelle réglementation des mesures d'hygiène et de sécurité dans les mines. Cette nécessité s'impose du fait qu'aujourd'hui, le plus grave des dangers est non pas le grisou, sur lequel était axée la législation ancienne, mais l'incendie que favorisent la mécanisation et l'aération des mines.

M. REY a parlé ensuite des réformes de structure dans le secteur charbonnier. La décision de fermer un puits doit être prise à un niveau plus élevé que celui des propriétaires de la mine. Il y a lieu de réformer la Commission mixte des mines, qui est actuellement paritaire, et qui sera complétée par l'adjonction de représentants des administrations compétentes qui seront souveraines en matière de sécurité et d'investissements.

Après les déclarations du Ministre REY, M. BEHOÛNE (P.S.C.) a regretté que la Chambre n'ait pas été réunie. Il a attaqué le gouvernement à ce sujet, portant la discussion sur le plan politique. Après une intervention de M. DEDOYARD (socialiste), M. BERTRAND (P.S.C.) a critiqué le silence du Ministre REY au sujet des mesures de sauvetage et a mis en relief la gravité de la crise charbonnière. Les parlementaires doivent être informés de la situation; c'est pourquoi M. BERTRAND a proposé la création d'une commission d'enquête chargée de se rendre compte de la situation réelle dans les charbonnages, du point de vue de la sécurité.

M. GLINEUR (communiste) a commenté les déclarations de M. REY qu'il a caractérisées de générales; il a exposé le point de vue de son groupe, qui est partisan de la nationalisation des charbonnages. D'autres critiques ont été émises par M. PETRE (P.S.C.), sur les déficiences tech-

niques apparues à la suite de la catastrophe de Marcinelle et sur les insuffisances de la préparation professionnelle des mineurs, ainsi que par MM. Simon PAQUE et GELDERS (socialistes).

M. TOUBEAU (socialiste) a déposé en août une trentaine de questions parlementaires qui n'ont pas encore reçu de réponses; il a mis en relief l'urgence d'une solution du problème des mines marginales et des investissements destinés à ces charbonnages.

M. BERTRAND (P.S.C.), s'associant à son collègue en ce qui concerne les investissements, a demandé à connaître le montant global des subventions et des primes de compensation accordées aux charbonnages en général et à ceux de Campine en particulier.

Le Ministre REY a répondu à chacun des interpellateurs, leur conseillant avant tout d'attendre les résultats de l'enquête. A M. GLINEUR (communiste), il a déclaré qu'il ferait son possible pour que les projets de loi sur la sécurité soient déposés incessamment.

M. BERTRAND a vivement attaqué le gouvernement, l'accusant d'avoir prescrit une enquête et de ne pouvoir encore faire connaître les causes de la catastrophe. Il est scandaleux, a-t-il déclaré, que le gouvernement ne communique pas la répartition des subventions parmi les charbonnages.

La séance du 16 octobre s'est terminée sans que l'ordre du jour fût épuisé.

Au Sénat, les Commissions sénatoriales correspondantes se sont réunies à plusieurs reprises en séances communes, avec le même ordre du jour.

Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale, M. TROCLET, a traité les aspects spécifiquement sociaux de la question, comme il l'avait fait devant les Commissions de la Chambre : problème de la sécurité, de l'hygiène et de la formation professionnelle. De nombreux sénateurs sont intervenus et ont questionné le gouvernement. Le 18 octobre, une discussion s'est engagée à propos d'une motion de M. DUVIEUSART (P.S.C.), qui a demandé la clôture des travaux en Commission afin que le Parlement puisse informer l'opinion publique. La motion DUVIEUSART a été discutée l'après-midi du même jour, elle a été amendée et approuvée, puis elle a été présentée au Président du Sénat.

ITALIE

La Chambre des Députés a entendu de nombreuses interpellations sur la catastrophe de Marcinelle. Les interpellateurs ont surtout mis en relief la nécessité de déterminer les causes de la catastrophe et d'en tirer les leçons en mettant sur pied un système de sécurité efficace, de manière à prévenir la répétition de tels sinistres. Ceci ne vaut pas uniquement pour les mineurs italiens ni pour les charbonnages belges. A l'avenir, le gouvernement italien devra intervenir avec le maximum d'énergie pour assurer aux émigrants des conditions décentes d'embauchage et de travail ainsi qu'un régime approprié de sécurité et de prévoyance sociale. Cette critique s'adresse à la politique suivie jusqu'ici par le gouvernement en matière d'émigration et de chômage. D'autres critiques s'adressent à la Haute Autorité, à laquelle on reproche de juger les questions du travail dans les mines selon des critères trop "économiques".

Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale a répondu aux interpellateurs en se cantonnant strictement dans les limites de sa compétence.

Il a surtout rendu hommage aux sauveteurs, tant belges qu'italiens, qui se sont dépensés d'une manière qui force l'admiration. Il a ensuite pris acte des assurances données par le Ministre belge Jean REY, qui fera rechercher les responsabilités; il a affirmé sa confiance dans le travail des commissions d'enquête et, pour terminer, il a énuméré les mesures prises en faveur des familles des victimes.

M. DEL BO, Sous-Secrétaire aux affaires étrangères, a fait l'historique des négociations qui ont eu lieu avec le gouvernement belge et par l'intermédiaire des organisations internationales pour assurer aux mineurs italiens émigrés des conditions décentes de travail et de sécurité.

Dans l'ensemble, les interpellateurs se sont déclarés satisfaits des explications des représentants du gouvernement; ils ont formulé à nouveau leurs recommandations tendant à obtenir plus de coordination et plus d'énergie dans la politique de l'émigration.

Le Sénat a également entendu de nombreuses interpellations sur le même objet. Les sénateurs communistes se sont plaints de l'exclusive prononcée contre les représen-

tants de la C.G.I.L. (Confédération générale italienne du travail) par la Conférence de la sécurité minière, ainsi que de l'attitude du gouvernement italien en l'occurrence. Les interpellateurs ont pris acte et, dans l'ensemble, se sont déclarés satisfaits des explications du Ministre du travail et du Sous-Secrétaire aux affaires étrangères.

III.

L'INTEGRATION ET LA COOPERATION
EUROPEENNES

Le "nouveau courant" anglais

- Le plan Mac Millan -

L'initiative du Chancelier de l'Echiquier qui a témoigné d'un changement radical de la politique anglaise au regard de l'intégration économique européenne, a suscité en Grande-Bretagne et dans toute l'Europe, des commentaires variés et quelquefois contradictoires.

Déjà, en juillet dernier, avaient été présentées à la Chambre des Communes deux motions tendant à engager le gouvernement dans la voie d'une active et décisive collaboration aux programmes européens. L'"Economist" qui luttait depuis longtemps en faveur d'une politique "européenne" de la Grande-Bretagne, considérait que la zone de libre échange à l'étude à l'O.E.C.E. était la formule de nature à unir le Commonwealth au mécanisme de l'intégration; dans le numéro du 22 septembre, il indiquait que la Grande-Bretagne ne pouvait laisser échapper l'occasion de plaider la création d'une zone de libre échange, étant donné la nouvelle situation créée par la crise de Suez et les dangers qui en résultaient pour l'indépendance économique de l'Europe.

Au Congrès du parti libéral, le 29 septembre, le leader sortant du parti, M. DAVIES, affirmait que les devoirs envers le Commonwealth ne suffisaient pas à justifier la "superior snobbery" vis-à-vis de l'intégration européenne. Après les déclarations de M. MAC MILLAN, au cours de la conférence de presse du 3 octobre, l'opinion anglaise s'est emparée de la question et en discute en tous lieux et en toutes occasions. Un groupe de cinquante personnalités, parmi lesquelles des représentants des Trade-Unions et des principaux partis, ont signé une déclaration demandant une coopération et une participation directe au marché commun. "Le marché commun", conclut la déclaration, "pourrait mettre en mesure l'Europe d'établir de saines relations économiques avec le reste du monde. Si nous ne participons pas à sa création, il pourrait prendre un tel essor qu'il n'aurait guère besoin de la Grande-Bretagne" (Times 8 octobre 1956). Il s'agit de la position la plus avancée de l'opinion anglaise, position qui ne rencontre pourtant pas une approbation entière dans les milieux directement intéressés qui étudient la question avec une plus grande prudence en étudiant les aspects techniques et les possibilités pratiques. Le Comité économique du Trade Unions'Congress a annoncé une réunion spéciale dont la date n'a pas encore été fixée.

Certains membres du Comité ont signé la déclaration mentionnée plus haut, mais d'autres se sont abstenus en attendant de pouvoir étudier plus à fond le problème. Le Times du 11 octobre considère que les principales objections faites par les Trade Unions au regard d'une association au marché commun pourront être provoquées par la crainte de voir les salaires et les conditions de travail alignés au niveau le plus bas; les problèmes de la concurrence pour certaines industries, de l'harmonisation des charges sociales et de la libre circulation des travailleurs pourront, en outre, faire naître des doutes sur la possibilité de réalisation du projet. Toutefois, conclut le numéro précité du Times, malgré ces doutes certains leaders les plus influents pensent que la Grande-Bretagne ne peut faire moins que s'associer à un marché commun européen. Le gouvernement, de son côté, observe beaucoup de prudence quant aux possibilités de réalisation du projet. Au Congrès du parti conservateur, le 12 octobre, M. MAC MILLAN a déclaré que s'il s'agissait pour la Grande-Bretagne de choisir entre l'Union douanière et le Commonwealth, il n'y a pas de doute qu'elle devrait choisir ce dernier. Pour cette raison, devant les progrès des initiatives européennes, on étudie les moyens de coopérer avec le marché commun à travers une zone de libre échange. Le Ministre a ajouté que cette politique comportait des risques évidents mais présentait aussi de notables avantages.

- La F.B.I. et la zone de libre échange -

La "Federation of British Industries" a été invitée par le gouvernement à exprimer le point de vue des industries britanniques sur les projets de zone de libre échange. Le grand conseil de la Federation s'est réuni le 10 octobre, mais sans prendre aucune décision sur la réponse à donner au gouvernement. Cette réponse ne pourra être donnée qu'après la réunion spéciale annoncée pour le 31 octobre. Entre temps, selon le "Financial Times", se sont manifestées des divergences d'opinions entre les différents secteurs de l'industrie britannique, si bien qu'il est à présumer que la F.B.I. devra indiquer le point de vue de la majorité et de la minorité. Peu d'industries, continue le "Financial Times", se sont jusqu'à présent ralliées à une opinion ou à une autre. Il y a des signes d'opposition de la part de diverses associations dont les intérêts sont étroitement liés à une forte protection douanière. Toutefois, même dans l'industrie cotonnière, on ne rencontre pas une opposition unanime au projet de libre commerce. Dans presque toutes les branches industrielles apparaissent des signes d'une conviction, qu'au fond, l'ouverture de plus larges marchés d'exportation sera un bienfait effectif.

Un clair exposé du problème a été fait par Sir NORMAN KIPPING, Directeur général de la F.B.I. Selon ce dernier, le noeud du problème pour l'industrie britannique est de décider si le projet de marché commun constitue un défi, avec possibilité de collaboration, ou bien une menace. "Je crois que le principal problème est celui de l'opportunité" a dit Sir NORMAN. Les six pays sont en progrès rapides. Si le Royaume-Uni, dans cette première phase, reste à l'écart de leurs décisions, nous ne pouvons nous attendre à avoir une grande influence sur les détails des accords. Ceci aboutirait à un bloc européen constitué contre nous, virtuellement capable de causer de sérieux préjudices aux marchés qui, aujourd'hui, représentent 12 % de nos exportations. Si les autres pays européens devaient décider de s'unir au bloc, ce qui est possible, ce pourcentage pourrait être doublé.

D'autre part, la définition de nos rapports avec le bloc nécessite de prévoir le développement futur du commerce pour une quinzaine d'années et les éventuelles vicissitudes des préférences impériales et des pays sous-développés et ceci rend extrêmement difficile le calcul des avantages d'une telle association. ("Financial Times" 3 octobre)

Le représentant de la F.B.I. a conclu en définissant le projet des six pays comme un "acte de foi".

- Aspects positifs et négatifs -

La nouvelle orientation de la politique britannique a suscité dans la presse européenne des interprétations diverses et parfois diamétralement opposées quant à sa signification et à ses conséquences.

D'un point de vue politique, on met en relief les aspects négatifs de ce changement d'attitude. L'"Economist", dans son numéro du 6 octobre, tout en faisant état d'éléments positifs, reconnaît lui-même qu'une union douanière des pays d'Europe occidentale ferait tort au commerce anglais en Europe et pourrait mettre les concurrents européens en mesure d'exclure les Anglais des autres marchés. En ce qui concerne les conséquences de cette manœuvre, le "Financial Times" d'octobre émet l'hypothèse que l'initiative britannique peut avoir l'effet paradoxal de ralentir l'orientation du Continent vers une zone commerciale complètement intégrée au centre de l'Europe occidentale.

Les journaux du Continent sont naturellement plus explicites.

Le "Luxemburger Wort" du 12 octobre 1956 observe que la Grande-Bretagne s'intéresse subitement au marché commun proprement dit. Le fait que ce soit le Chancelier de l'Echiquier britannique, M. MAC MILLAN, qui ait élaboré le projet de création d'une zone de libre échange, montre clairement que cet intérêt est né de la crainte plutôt que de l'enthousiasme. Il est vrai qu'il est envisagé de créer cette zone de libre échange en même temps que le marché commun, ce qui ne prouve pas à coup sûr que cette initiative ne s'inspire d'aucune arrière-pensée.

Selon le "Nieuwe Gids" du 13 octobre, il n'est pas exclu que la Grande-Bretagne s'oriente vers une solution consistant à remettre le marché commun de l'Europe aux calendes grecques, ouvertement ou par des voies détournées, de manière à assurer à la fois l'écoulement de produits britanniques sur le Continent et le monopole britannique pour le commerce avec le Commonwealth. En d'autres termes, il se pourrait que le nouveau projet, si jamais il se réalise, n'ait d'un marché européen que le nom.

Le "24 Ore" du 5 octobre parle de "manoeuvre britannique" et affirme que "l'union douanière des six pays de la C.E.C.A. préoccupe évidemment les autres pays européens qui, tout en ne se sentant pas en mesure d'y participer, craignent la constitution d'un tel nouveau bloc économique imposant, tant comme appareil de production que comme marché de consommation".

Le "Combat" du 5 octobre parle de "refus du marché commun par M. MAC MILLAN" et affirme que le projet anglais constitue en réalité un nouveau coup porté à l'Europe des Six. De son côté, le "Monde" du 9 octobre affirme "Dans bien des cas, le zèle des Anglais pour un contact plus étroit avec les partenaires d'outre-Manche vise surtout à influencer le cours des choses de manière à préserver les intérêts britanniques. De ce point de vue, la politique de la présence telle qu'on la comprend à Londres, peut être un frein autant qu'un encouragement aux entreprises "européennes".

Toutefois, dans l'ensemble, la presse européenne a accueilli avec intérêt l'initiative anglaise.

"Cette initiative britannique nous réjouit", affirme "Die Welt" du 4 octobre, tout en observant que,

du côté anglais, existe une certaine méfiance vis-à-vis de la politique européenne de l'Allemagne.

L'"Union in Deutschland" du 11 octobre pense qu'il ne s'agit pas d'un geste politique mais d'un projet économique ayant d'importantes conséquences.

En Belgique, le "Soir" du 5 octobre estime que le Royaume-Uni ne se propose pas de se rapprocher du Continent pour faire prévaloir la thèse de la grande Europe sur celle de la petite Europe. Les propositions anglaises tendraient au contraire à encourager les promoteurs de l'intégration européenne dans leur volonté de créer un marché commun.

Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 10 octobre pense que le gouvernement anglais doit être maintenant converti. En ce qui concerne la France qui, avec sa prédilection pour le protectionnisme, risque de mettre les bâtons dans les roues, la Grande-Bretagne espère que sa propre attitude positive l'aidera à sortir de son inertie.

Le "Mercure" du 13 octobre interprète lui aussi positivement la manoeuvre britannique : "la chose paradoxale pour la relance pour l'intégration économique européenne est que, tout à coup, le gouvernement anglais se soit mis à considérer comme un fait déjà acquis l'idée du marché commun des six pays de la C.E.C.A."

Sur le plan économique, on fait naturellement des réserves sur les possibilités de réalisation et sur les problèmes techniques que pose le projet.

Selon le "24 Ore" du 5 octobre, le nouveau régime de liberté à introduire dans les échanges réciproques ne pourrait se réaliser au regard des importants marchés du Commonwealth que par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne qui conserverait la soupape de sûreté du mécanisme interne.

"Le projet de zone de libre échange", affirme le "Figaro" du 5 octobre, risque de se heurter à de grandes difficultés de caractère technique". Le "Monde" du 10 octobre voit, dans l'exclusion des produits agricoles, l'une des principales objections faites au projet, du côté français : "en excluant a priori les produits agricoles de la zone de libre échange européenne, l'Angleterre élimine la plupart des difficultés de la coexistence du Commonwealth et d'un marché commun européen. Nous ne pouvons la suivre sur ce terrain, car notre intérêt est au contraire de ven-

dre un certain nombre de produits agricoles à nos voisins européens".

La revue "Esteri" du 15 octobre fait écho au journal français du côté italien en déclarant que "baser la liberté du marché européen sur la seule production industrielle serait difficilement acceptable par un pays comme l'Italie qui tire de l'agriculture une bonne partie de ses ressources".

Enfin, un autre point qui cause une certaine perplexité, intéresse le domaine social. Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 4 octobre 1956 se félicite de chaque pas en avant. Le plan anglais constituerait en effet un grand pas en avant, mais il faudra bien convenir à propos de ce plan que c'est un pis-aller.

Le principe du libre échange est certes une idée généreuse et utile qui vise à augmenter la prospérité et la puissance économique de l'Europe grâce à la libre concurrence, mais l'utilisation aussi efficace que possible de toutes les ressources exige plus que le libre échange. Il est question d'économies réalisées en produisant à une grande échelle, mais pour que les pays membres soient, autant que possible, dans une situation semblable au départ, il faudrait parvenir à une certaine harmonisation de la législation sociale et fiscale.

De son côté, le numéro précité de l'"Esteri" rappelle que "dans le marché commun de type Bruxelles, est prévue une certaine liberté de mouvement de la main-d'oeuvre et, chose encore plus importante, un fonds commun pour la réadaptation des travailleurs inemployés ainsi qu'un fonds européen pour les investissements pour les zones sous-développées.

La Commission des questions européennes de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens s'est réunie le 4 octobre 1956 à Luxembourg en vue de définir, entre autres, l'attitude du mouvement ouvrier chrétien à l'égard des projets du marché commun et de l'Euratom. A cette occasion a également été discuté le projet tendant à la création d'une zone de libre échange en Europe. La Commission est d'avis que la création d'une telle zone ne donne aucune garantie en ce qui concerne la réalisation d'une politique commune en matière économique et sociale qu'elle estime indispensable. En aucun cas, une zone de libre échange ne pourrait se substituer au marché commun.

Par contre, après la création du marché commun, elle pourrait constituer le cadre approprié pour une association économique entre les six pays membres du marché commun et d'autres pays non membres.

("De Nieuwe Gids" - 11 octobre 1956)

Dans une note adressée aux gouvernements intéressés, la Commission des questions européennes de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.S.C.) expose les trois conditions auxquelles elle soumet son appui aux projets d'Euratom et de marché commun.

1°- L'élargissement des compétences d'initiative et de délibération de la Commission européenne aux questions de politique générale, tant dans le domaine économique que dans le domaine social qui a été, de toute évidence, négligé dans le rapport des chefs de délégations du Comité intergouvernemental.

2°- L'extension des compétences de décision de la Commission européenne dans le domaine de la gestion du marché commun, notamment en ce qui concerne les conséquences sociales de son développement.

3° - L'association étroite des représentants des travailleurs à la rédaction des traités et à la gestion du marché commun et de l'Euratom, dont il n'est nulle part question dans le rapport et qui, selon la C.I.S.C., pourrait se faire efficacement au sein d'un Conseil économique et social européen.

("Labor" - août - septembre 1956)

Le problème du marché commun de l'Europe occidentale à la Chambre des Communes (5 juillet 1956)

M. Geoffrey RIPPON, membre conservateur de la Chambre des Communes a posé une question concernant l'attitude du gouvernement à l'égard du projet tendant à la création d'un marché commun en Europe occidentale.

Après avoir rappelé que la Grande-Bretagne a pris part aux premières discussions mais s'est retirée quand le Comité intergouvernemental à Bruxelles eut achevé l'examen

technique des problèmes qui ont été soulevés, M. RIPPON a demandé pour quelles raisons le gouvernement britannique, sans nécessairement prendre des engagements quelconques, ne pouvait pas continuer de participer aux délibérations.

Il ne s'agissait pas simplement de tirer au clair, poursuivit M. RIPPON, si la Grande-Bretagne était partisan ou adversaire du marché commun. Car sous une certaine forme, le marché commun pourrait être acceptable alors que sous une autre, il ne le serait pas. Il a demandé pour quelle date le parlement peut attendre une déclaration officielle au sujet de cette "question vitale".

Si les délibérations aboutissaient sans la participation de la Grande-Bretagne, celle-ci devra, dans la meilleure des hypothèses, rester à l'écart ou s'associer à des conditions qui auraient été négociées et fixées sans sa participation. Dans la pire des hypothèses, la Grande-Bretagne serait définitivement exclue des grands avantages réciproques dont bénéficient les pays membres.

Il est absolument indispensable qu'à ce sujet la Grande-Bretagne consulte les pays du Commonwealth. Tout en reconnaissant les "arguments bien-fondés qui s'opposent à l'adhésion directe au marché commun, ainsi que la complexité des conséquences pratiques qui résulteraient de son institution", M. RIPPON a souligné que les intérêts à la fois de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et de l'Empire britannique seraient gravement desservis si, un jour, la Grande-Bretagne était économiquement isolée du reste de l'Europe.

M. Arthur HOLT (travailliste) a déclaré que si le gouvernement estime ne pas pouvoir adhérer au marché commun tel qu'il est envisagé actuellement, il faut qu'il précise, à une date où les négociations ne sont pas encore très avancées, ce qu'il est disposé à faire.

Sir Robert BOOTHBY (conservateur) a estimé que la conception de l'Europe des Six n'est pas suffisamment large : il faut qu'elle s'étende à l'Europe occidentale dans son ensemble, ce qui n'est d'ailleurs possible qu'à condition que la Grande-Bretagne prenne la tête du mouvement. Si la Grande-Bretagne fixait les conditions, les pays scandinaves adhéreraient et, en comptant les territoires outre-mer de la Grande-Bretagne, "nous serions à la tête d'une unité économique, capable de se suffire à elle-même et d'affronter la zone dollars sur un pied d'égalité".

Sir Edward BOYLE a défendu l'attitude du gouvernement britannique; il a souligné qu'il s'agit là d'une des questions politiques les plus importantes dont est saisi le gouvernement.

Bien que, par la suite, la Grande-Bretagne ne fût pas directement représentée, même en qualité d'observateur, elle avait gardé un contact très étroit et M. SPAAK avait donné l'assurance qu'il veillerait scrupuleusement à ce que tous les gouvernements intéressés soient informés par l'intermédiaire de l'O.E.C.E. Abordant les difficultés particulières auxquelles elle doit faire face en raison des obligations contractées ailleurs, Sir Edward BOYLE a souligné que la Grande-Bretagne qui n'effectue qu'un quart environ de ces échanges avec l'Europe, ne doit pas oublier l'étendue de ses intérêts. Pour participer au projet actuel, la Grande-Bretagne devra modifier sa politique et il ne sera pas facile de concilier cette nouvelle politique avec le cours actuel et les obligations contractées dans le Commonwealth.

Néanmoins, Sir Edward BOYLE n'a expressément exclu aucune possibilité pour l'avenir.

Le gouvernement a étudié cette question et, précisément en raison de son importance, il a estimé que la décision ne pouvait pas être prise à la hâte. Mais il ne souhaite pas, au stade actuel, une association trop étroite qui donnerait prise plus tard à des accusations de mauvaise foi. Tout d'abord, il faut qu'il prenne les décisions politiques fondamentales.

Sir Edward BOYLE a donné à la Chambre l'assurance que c'est là le sujet qui retiendra plus particulièrement l'attention du gouvernement au cours des mois à venir.

(Chambre des Communes - Débats parlementaires - "Weekly Hansard" - n° 361)

La nécessité de l'intégration européenne

Dans une allocution prononcée dans le cadre des "Grandes Conférences catholiques", le 25 septembre 1956 à Bruxelles, le Chancelier fédéral, M. ADENAUER, a évoqué la nécessité impérieuse d'une politique européenne commune des Etats européens : cette politique paraît particulièrement nécessaire, car semble s'annoncer un regroupement politique entièrement nouveau dont il faut examiner les conséquences pour les pays européens afin d'agir en conséquence. Le développement du problème de Suez montre où en est l'Europe et quelle est son influence politique et économique dans le monde.

A l'origine, le but essentiel de la politique d'intégration européenne était d'exclure à l'avenir la guerre entre les peuples européens. C'est dans ce but que fut fondé le Conseil de l'Europe, c'est sous cet angle que la France proposa l'institution du pool charbon-acier. Ce premier objectif est atteint.

Par la suite, est apparue l'idée d'une communauté européenne de défense, qui n'a pas été réalisée, en partie à cause d'un perfectionnisme exagéré dans l'élaboration des traités, mais en partie aussi parce que la conviction qu'un groupement politique et militaire des peuples européens dans des buts de défense est indispensable, n'était pas encore devenue un patrimoine commun. Ces premières mesures ont été suivies de la création de l'Union de l'Europe occidentale, avec la participation de la Grande-Bretagne, mais il n'est pas certain qu'elle satisfasse au nouveau développement politique.

Le Chancelier ADENAUER entrevoit les débuts d'un nouveau développement politique dans le jeu des facteurs suivants :

- 1) L'U.R.S.S., grâce au désaccord politique de l'Ouest, se consolide de plus en plus sous forme d'une puissance mondiale à tendances expansives s'inspirant des principes communistes et dictatoriaux.
- 2) Il faut reconnaître avec gratitude et admiration que les Etats-Unis sont pleinement conscients de la responsabilité qu'implique leur prédominance économique et politique, mais il ne faut pas que les pays européens continuent à placer leur salut et leur sécurité uniquement sous le patronage des Etats-Unis. Cela ne peut et ne doit pas devenir une situation permanente, car les forces euro-

péennes finiraient par se relâcher et aussi parce qu'on ne peut pas attendre des Etats-Unis que dans leur politique ils aient d'abord le souci des intérêts européens.

- 3) Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont devenus des puissances mondiales politiques et économiques dépassant de beaucoup tous les pays européens. Sans doute n'est-il plus justifié d'employer encore l'expression "Grande puissance" en parlant d'un Etat européen quelconque. Il en résulte chez les "grands" un droit d'hégémonie et chez les "petits" un sentiment de dépendance qui, au cours de l'évolution, entraînera nécessairement un relâchement de leurs forces.
- 4) Après 1945, un quatrième élément s'est fait jour, c'est l'apparition de peuples de couleur sur la scène de l'actualité politique mondiale : la Chine, l'Inde et l'Egypte qui se considère comme la plus grande puissance du monde arabe.

Ces changements des valeurs politiques nous obligent à renoncer à certaines traditions nationale et à considérer l'intégration européenne non plus d'après des points de vue purement européens, mais sous des aspects politiques et économiques de portée mondiale. Cependant, cette intégration ne doit pas être rigide, elle doit être aussi extensible et aussi souple que possible. Elle doit être, pour l'évolution des peuples européens, un appui commun, un soutien commun en vue d'un développement salubre répondant aux particularités justifiées de chacun. Mais il n'est pas envisagé de créer nécessairement des institutions de caractère supranational, on cherchera plutôt des formes appropriées afin qu'aucun Etat ne recule devant l'adhésion.

Le nombre des Etats participant à la fédération européenne ne devrait pas être limité et le champ d'action de cette fédération devrait être aussi vaste que possible. Les avantages politiques apparaîtraient bientôt; les avantages économiques un peu plus tard, mais une fois les premières difficultés surmontées, les économies nationales de tous les pays membres seraient capables de soutenir la concurrence d'autres grands espaces économiques.

Il n'est pas à craindre que la fédération européenne nuise à l'activité de l'O.T.A.N., d'autant plus que l'O.T.A.N. est destinée à sauvegarder certains intérêts atlantiques et non pas les intérêts européens communs.

Par son adhésion à l'U.E.O. en 1954, la Grande-Bretagne a montré qu'elle était convaincue que d'importants intérêts britanniques sont conformes aux intérêts des pays européens du Continent. L'on peut espérer que la Grande-Bretagne persistera dans la voie où elle s'est engagée dans les dernières années.

La création prochaine d'une fédération européenne n'est pas une utopie... Les différents groupements et règlements particuliers réclament une véritable fusion. La question de l'Euratom doit également être réglée sans tarder. Mais c'est avant tout l'esprit de collaboration qui régnait aux conférences de Bruxelles, réunies sous la présidence de M. SPAAK, qui constitue le ferment le plus important et le meilleur de la coopération et de la fusion européenne.

("Service de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne" - 26 septembre 1956)

La troisième session du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe (19-20 septembre 1956)

Au cours de sa troisième session, le Comité présidé par M. MONNET a examiné les progrès accomplis en vue du développement pacifique de l'énergie atomique et de la création d'un marché commun européen. A l'issue de ses travaux, il a approuvé une résolution résumée ci-après.

Les événements de l'été ont mis en lumière que seule une Europe unie pourrait faire entendre sa voix dans le monde d'aujourd'hui. Nous demandons à nos gouvernements de faire tout ce qui est possible pour hâter la conclusion du traité sur le marché commun européen et pour favoriser la collaboration du Royaume-Uni et des autres pays de l'O.E.C.E. par l'intermédiaire de la zone de libre échange.

Mais le problème le plus grave et le plus urgent qui se pose actuellement pour nos pays est de faire face à leur déficit croissant en énergie qui les expose à des menaces dangereuses pour la paix. Nos pays doivent s'unir pour résoudre ce problème qui est décisif pour la création d'un marché commun européen.

L'approvisionnement en énergie de l'Europe occidentale conditionne le progrès ou la décadence de nos pays. L'Amérique et l'Union soviétique produisent elles-mêmes l'énergie dont elles ont besoin. L'Europe occidentale est devenue la seule grande région industrielle du monde qui ne produit pas l'énergie nécessaire à son développement. Son existence pourrait être paralysée par une interruption de ses importations de pétrole du Moyen-Orient.

Nos pays importent une grande quantité d'énergie, quantité qui va en s'accroissant rapidement. La majeure partie de ces importations est couverte par le pétrole du Moyen-Orient et ce rapport de dépendance engendre l'insécurité et des risques de conflits. Il nuit à la collaboration entre les pays industriels et les pays sous-développés et fait obstacle au développement de relations pacifiques entre l'Europe occidentale, l'Afrique et l'Asie, aussi bien qu'entre l'Est et l'Ouest.

A ce propos, la crise de Suez est un grave avertissement. Même si, comme nous l'espérons, elle est réglée pacifiquement, le déséquilibre fondamental qui menace le maintien de la paix demeurera : c'est-à-dire, la faiblesse et la dépendance croissantes de l'Europe occidentale pour son approvisionnement en énergie. Nous avons aujourd'hui la chance que la production d'énergie à partir de l'atome est devenue une possibilité pratique. Aucun de nos pays ne dispose de moyens comparables à ceux que mettent en oeuvre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ni ceux de la Grande-Bretagne, mais en unissant les ressources et en accomplissant l'effort nécessaire, l'Euratom sera en mesure de fournir à l'Europe une nouvelle source d'énergie. De cette façon, nos pays pourront accomplir les progrès économiques et sociaux qui sont liés à l'expansion économique et, par celle-ci, aux disponibilités en énergie.

C'est pourquoi, il est urgent que les négociations de Bruxelles aboutissent à leur conclusion.

"En conséquence, le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe demande aux gouvernements qui participent à la Conférence de Bruxelles et aux parlements de leurs pays qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que le traité de l'Euratom soit soumis à ratification avant la fin de l'année pour que l'Euratom puisse commencer à fonctionner au début de l'an prochain.

"Le traité sur l'Euratom doit être simple. Les institutions qu'il définira doivent comprendre une participation

des gouvernements et des parlements et une collaboration des organisations des travailleurs et des employeurs et des représentants des utilisateurs (entre autres dans la gestion de l'agence commerciale prévue, ainsi que du centre commun pour la formation de spécialistes atomiques, dans l'élaboration des normes de sécurité auxquelles devront répondre les installations nucléaires).

"L'Euratom devra promouvoir et aider tous les types de coopération entre le maximum de pays européens.

"De plus, il est indispensable, en vue de l'urgence du grand effort à accomplir, que les parlements, les gouvernements, l'opinion publique sachent - et sachent maintenant, sans attendre la mise en route de l'Euratom - quelles quantités d'énergie atomique peuvent être produites dans nos pays au plus tôt et par quels moyens.

"En conséquence, le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe demande aux gouvernements qui participent à la Conférence de Bruxelles que soient définis, parallèlement à la négociation du traité, les éléments essentiels d'un programme de réalisations :

- "a) l'objectif de production que devraient se fixer les pays formant l'Euratom;
- "b) la cadence la plus rapide à laquelle les centrales nucléaires peuvent être installées et mises en service dans ces pays;
- "c) les moyens de mettre en oeuvre sans délai ce programme, les ressources totales que demanderait son exécution, le budget commun et les installations communes qui seraient nécessaires, le rôle que pourraient jouer la coopération américaine et la coopération britannique.

"A cette fin, nous proposons que le Conseil des Ministres des affaires étrangères applique la procédure de "Wise men" qui a déjà été utilisée efficacement dans d'autres circonstances et charge trois personnalités éminentes, en collaboration avec le Président de la Conférence de Bruxelles, de lui soumettre un rapport répondant à ces questions dans les deux mois".

Exposé de M. Georges VILLIERS, Président du C.N.P.F., sur l'Euratom et le marché commun

(Le C.N.P.F. et la relance européenne)

L'Assemblée générale du Conseil national du Patronat français (C.N.P.F.) s'est réunie pour la vingt et unième fois le 10 juillet 1956 sous la présidence de M. Georges VILLIERS, Président.

Au cours de la présentation du rapport de la Commission des relations économiques internationales, M. Georges VILLIERS, Président de cette Commission, a traité des questions européennes. Il a exposé la position du patronat français en ce qui concerne les projets d'Euratom et de marché commun tels qu'ils ressortent du rapport du Comité intergouvernemental de Bruxelles.

L'Euratom

Le Conseil national du Patronat français a retenu quatre points.

- Pour le monopole de minerais nucléaires, la France ne doit pas apporter toutes ses ressources dans une caisse commune alors que d'autres partenaires n'apporteraient qu'une partie des leurs.

- Les groupements à constituer pour réaliser les installations en commun devront réserver à l'industrie privée la place qui lui revient.

- Le patronat français est d'accord pour un effort commun dans les domaines de la recherche et de la formation des techniciens. L'Europe et la France n'ont qu'à y gagner.

- Les activités nucléaires intéressant de plus en plus d'industries courantes et devant intéresser la quasi-totalité de celles-ci, la suppression des contingentements et des droits de douane pour les échanges d'équipement et de matériel divers, dans le domaine nucléaire, ne pourra être effectuée selon des règles différentes de celles dont la nécessité a été reconnue pour l'ensemble de l'économie.

Le marché commun

- La réduction des droits de douane doit intervenir après ou tout au moins en même temps que l'harmonisation des charges pesant sur la production.

- Le C.N.P.F. exclut, d'une façon définitive, la fixation dans le temps de toutes les étapes successives qui doivent aboutir au marché commun.

Il faut constater à chaque étape que les concessions des uns vont de pair avec celles des autres, de façon à ce que certains pays ne se taillent pas la part du lion.

- Le tarif douanier commun devant être fixé à la moyenne arithmétique des droits de douane appliqués par chacun des six pays, présente un danger. En effet, certains droits de douane sont très élevés dans ou dans deux pays pour protéger une industrie importante qui n'existe pas dans les autres pays, dans lesquels les droits sont donc très peu élevés ou inexistantes. La moyenne arithmétique réduirait tellement la protection qu'elle entraînerait l'élimination de certaines grandes industries, pourtant indispensables puisqu'elles réduiraient la dépendance économique de l'Europe.

- Dans le domaine de l'agriculture, nos partenaires devront faire les sacrifices nécessaires qui impliqueront, entre autres, les approvisionnements préférentiels sur le marché européen.

- Le C.N.P.F. s'oppose au contrôle des opérations de concentration industrielle. Au contraire, il faudra les favoriser dans toute la mesure du possible.

- Le fonds d'investissement signifierait le placement dirigé des capitaux, c'est-à-dire la création de nouvelles activités artificielles. L'expansion économique doit rester le fait de la libre entreprise.

Pour faciliter la réadaptation ou la reconversion des entreprises, c'est sur le marché financier qu'il importerait d'agir, afin que les capitaux nécessaires fussent rendus disponibles à des taux raisonnables.

Le Président VILLIERS a ensuite souligné que l'une des préoccupations majeures qui se dégagent des travaux de la Commission c'est "l'inquiétude devant une opération d'unification économique qui ne serait pas précédée de l'adoption d'un degré suffisant d'unification monétaire et politique pour garantir le maintien de conditions de travail équivalentes dans les pays du groupe".

Une fois acquises les mesures d'harmonisation réclamées, le C.N.P.F. demande que soit garanti le maintien de ces mesures quels que soient les circonstances ou les revirements de la politique des gouvernements.

En ce qui concerne les pays d'outre-mer, le C.N.P.F. demande au gouvernement français de ne pas s'engager dans un traité de marché commun avant d'avoir déterminé quel sera le régime des pays d'outre-mer dans leurs relations avec la métropole et ses partenaires européens.

Le Président VILLIERS termina son exposé en souhaitant le rassemblement des unités économiques nationales et l'élargissement des marchés. Mais tout ceci doit se faire d'après des méthodes saines.

("Bulletin du C.N.P.F.", n° 150 - août 1956)

M. Michel DEBRE, dans une question écrite au Ministre des Affaires étrangères demande pourquoi il n'a pas été publié un livre blanc sur les négociations relatives à l'Euratom. Cette publication, précise M. DEBRE, serait essentielle pour comprendre ce qui a amené le choix d'une formule excluant la participation de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens.

Le Ministre des Affaires étrangères a répondu à M. DEBRE que les conditions dans lesquelles se déroulent les négociations sont connues de tout le monde.

La participation de la Grande-Bretagne n'a pas été exclue a priori, bien au contraire. D'autres pays ont été invités à se joindre aux six et il est prévu dans le projet une formule d'association avec les pays ne voulant pas devenir membres de plein droit. Enfin, une liaison étroite est établie avec l'O.E.C.E. dont le projet n'est nullement incompatible avec l'Euratom.

("J.O., C.R. Débats" - 20 juin 1956)

Les territoires d'outre-mer français et la relance européenne.

A la fin du mois de mai 1956, M. RAINGEARD, député indépendant, a déposé une proposition de résolution tendant à inciter le gouvernement à prendre en considération, dans les négociations relatives à la création d'un marché commun européen et d'une autorité européenne de l'énergie atomique, la situation de l'Algérie, des départements et territoires d'outre-mer de la République française ainsi que celle des Etats membres de la zone franc.

Il demandait au gouvernement de soumettre des projets de solution aux cinq autres gouvernements.

Dans l'exposé des motifs, l'auteur de la proposition, après avoir regretté l'absence complète de solution dans le rapport du Comité intergouvernemental de Bruxelles, énumère quelques-unes des adaptations nécessaires afin de permettre à l'Union française d'entrer dans le marché commun: spécialité de statut douanier et monétaire de l'outre-mer français - financement - dans

le respect des prérogatives de souveraineté français - par le fonds d'investissement des territoires d'outre-mer économiquement arriérés.

L'importance des réserves de minerai uranifère dans les territoires d'outre-mer recommande tout particulièrement leur intégration dans l'Euratom.

("Assemblée Nationale, session ordinaire 1955-1956, Document no. 1926")

Allemagne - France - Europe.

"L'Europe n'a pas réussi - on n'en parle plus!" Telle est la constatation d'un état d'esprit fréquent à l'heure actuelle. Cependant, aucun argument en faveur de l'intégration européenne n'a été démenti. Bien au contraire. Une des principales raisons militant en faveur de la construction européenne réside dans la nécessité absolue pour le continent européen de réaliser lui-même son unité s'il veut s'affirmer victorieusement contre les forces qu'il a libérées en Amérique, en Union soviétique, en Asie, en Proche-Orient et en Afrique, voire transformer le monde avec l'aide de ces forces.

"L'Europe s'est avérée une entreprise encore plus difficile que nous ne l'avions escompté - mais la nécessité de la créer n'en reste pas moins absolue."

L'Europe pourrait devenir une "troisième réalité", ceci sans rompre avec les U.S.A. "Le simple poids des faits rendrait l'Europe libre, indépendante et en mesure de travailler pour la paix, même sans neutralisation formelle."

Partant de ces données, l'auteur examine les trois faits qui, selon lui, ont creusé entre les Européens "un fossé plus profond que jamais." Ce sont les difficultés de la France en Afrique du Nord, la politique allemande de réunification et la question sarroise. Tout ceci doit être examiné en tenant compte de l'évolution intérieure des deux pays qui forment le noyau de l'Europe.: la France et la République fédérale.

La France, refusant de voir dans le problème algérien autre chose qu'une affaire purement française, a aggravé son isolement. Le peuple français, les partis d'opposition, aussi bien que gouvernementaux, tous unis, considèrent les problèmes d'Afrique du Nord comme une question intéressant la France et non l'Europe. "En regard du sang versé en Algérie, ce qui se fait - ou ne se fait pas - à Strasbourg, apparaît comme le simple jeu d'Européens de métier." Il est oiseux, poursuit l'auteur, de se demander si cette question aurait été plus facilement résolue par une autorité européenne.

Pour la République fédérale, le problème de la réunification revêt la même importance. La réunification, certes, ne peut pas être faite par l'Allemagne seule. Celle-ci a besoin des U.S.A. et de l'U.R.S.S. Mais cette internationalité loin de conduire à l'Europe, en éloigne plutôt. "Elle a même renforcé l'impression que l'Allemagne, maintenant divisée entre l'Est et l'Ouest, pourrait, une fois réunifiée, devenir une sorte de troisième grande réalité entre les puissances mondiales."

Il ne faut pas trop compter sur la France pour appuyer ce désir de réunification. Il n'existe pas, en Allemagne, "d'espoir actif" en la France - donc en l'Europe.

Mais, il est certain que l'intégration européenne aurait, au début, gêné l'unification allemande. A longue échéance, par contre, les chances de réunification auraient très certainement augmenté.

Ces réflexions faisant une trop grande part à l'imagination, l'auteur en revient à la réalité des faits: "les Allemands de l'Ouest ont cessé de s'intéresser à l'Europe dans la mesure même où grandissait leur intérêt pour la réunification."

Dans cette perspective, le réarmement allemand a totalement changé d'orientation. Après l'échec de la C.E.D., la politique européenne du Gouvernement fédéral devint un détour permettant la création d'une armée nationale allemande. Cette armée ne va-t-elle pas - n'a-t-elle pas déjà - renforcé "le sentiment national allemand, la conscience de l'Etat national, par la puissance de l'habitude et de la tradition?"

"Le sceau de cette évolution est la solution nationale de la question sarroire ". Cette solution constitue la liquidation d'un espoir qui ne s'est pas réalisé, " en ce sens, elle constitue une solution réaliste". Le fait que l'on doit la saluer en tant que solution pacifique et normale, montre à quel point l'on s'est éloigné de l'Europe.

Pourtant cette Europe reste à faire. Ce n'est pas la possibilité, ni la nécessité de l'union européenne qui ont échoué. C'est simplement la tentative d'improviser l'Europe à partir de l'impulsion spontanée d'après-guerre.

"Il reste à parcourir deux chemins parallèles. Sur l'un, il faut créer les faits européens, et sur l'autre, un esprit européen".

Avant d'examiner les possibilités d'intégration, l'auteur cite les réalités agissant dans ce sens: la C.E.C.A., l'U.E.P. et l'O.E.C.E. De tels organismes ne servent pas toujours nécessairement le but pour lequel ils ont été créés. En restant isolés en tant que réalités européennes, ils risquent "la sclérose, la rétrogradation et la dégénérescence."

A propos de la création de l'Euratom et du marché commun, l'auteur croit que l'action de mesures isolées ne doit pas être sous-estimée. De cette manière, il est possible de créer "un réseau de réalités européennes." L'une des mesures les plus difficiles mais les plus efficaces serait l'organisation de l'agriculture européenne.

Une autre intégration serait très importante mais encore plus laborieuse, c'est celle de la classe ouvrière. L'auteur constate, à ce propos, combien les classes ouvrières allemande et française sont imprégnées de nationalisme.

Il pense que les intégrations au sein de la société doivent précéder des intégrations au sein de l'Etat. C'est pourquoi l'intégration sociale est tellement importante. Mais il n'est pas besoin de la poursuivre jusqu'au bout: "Les deux formes d'intégration se conditionnent mutuellement, suivant le principe de la réciprocité."

Pour que l'Europe redevienne possible, conclut l'auteur, nous devons exercer deux formes de patience: d'une part, l'action patiente, opiniâtre et consciente de son but, de l'autre, une attente patiente.

(W. DICKS: Allemagne, France, Europe, in Documents, août 1956)

La conférence parlementaire européenne à Vienne

Le Conseil parlementaire du Mouvement européen a tenu sa deuxième conférence du 5 au 8 septembre 1956 à Vienne, sous la présidence de M. Georges BOHY (Belgique)(1). Plus de 150 parlementaires, appartenant à 14 pays, y ont participé.

La première journée de conférence était consacrée à un rapport de M. Robert SCHUMAN, Président du Mouvement européen sur "La relance de l'idée européenne".

L'idée centrale du rapport était la création d'un marché commun élargi et d'une communauté de l'énergie nucléaire; dans les grandes lignes l'organisation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pourrait servir d'exemple à la réalisation de ces deux projets. Sa conclusion comportait un appel à une action rapide et l'invitation au Mouvement européen d'appuyer l'idée européenne dans les différents parlements et devant l'opinion publique.

A la discussion qui suivit ont pris part, entre autres, le député autrichien, M. Bruno PITTERMANN (socialiste) qui a souligné le danger qu'une partie des Etats européens prennent des mesures en vue de fermer leur marché aux produits étrangers en cas de perturbation de l'évolution économique, ainsi que le Professeur Hans FURLER (République fédérale d'Allemagne C.D.U./C.S.U.) qui s'est élevé contre la critique adressée à la Communauté des Six l'accusant de poursuivre une sorte d'autarcie alors qu'il faudrait plutôt admirer le courage et la persévérance avec lesquels elle poursuit ses objectifs. En ce qui concerne l'Euratom, il faudrait que les pays européens s'unissent en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et laissent aux pays dont la situation économique le permet, le soin de fabriquer des armes lourdes.

M. Giuseppe PELLA, rapporteur, a parlé en premier lieu de "La création et la mission des organisations européennes officielles". Il a décrit l'action de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et ses objectifs et il a indiqué ce qui a été fait jusqu'ici. Etant donné le

(1) La première conférence européenne parlementaire a eu lieu en 1954 à Paris, sous la présidence de M. Alcide DE GASPERI.

développement des grandes puissances économiques de l'Est et de l'Occident, il est indispensable d'élargir le marché commun et de parvenir à l'indépendance économique de l'Europe.

M. Kurt Georg KIESINGER (C.D.U./C.S.U.) a exposé le rôle de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Composée des parlementaires les plus éminents des pays membres, elle reflète fidèlement l'opinion publique européenne et son caractère démocratique est garanti.

L'Assemblée de l'Union européenne occidentale, a fait remarquer le représentant britannique John Scott MACLAY (Nat.-Libéral et conservateur), est actuellement encore au stade expérimental "Mais si nous réussissons, au sein de cette institution, à harmoniser l'action des différents gouvernements, à prendre l'initiative pour notre action sociale et culturelle et si nous parvenons à ce que le Conseil de l'Europe s'inspire de cette initiative, alors je pense que nous pourrions fournir un rapport constructif à l'unification de l'Europe".

L'ancien ministre britannique Geoffrey de FREITAS (trav.) a fait rapport sur la possibilité d'étendre l'action de l'O.T.A.N. au secteur civil. Il a rappelé la menace économique que les pays dominés par le communisme font peser sur l'Europe, et dont la gravité ne le cède en rien à la menace militaire. En ce qui concerne les propositions de coopération économique formulées par les parties à l'Organisation du Pacte de l'Atlantique Nord, que l'orateur a brièvement résumées, M. de FREITAS a souligné qu'une coopération parlementaire était indispensable, notamment avec les Etats-Unis.

M. Karl MOMMER, député S.P.D. au Bundestag, s'est rallié à cette déclaration et a suggéré à ce propos une activité restreinte de commissions au sein du Conseil parlementaire du Mouvement européen. Lord Alfred GRANTCHESTER (Grande Bretagne, libéral) a exprimé sa déception en face des faibles résultats obtenus jusqu'ici. Seuls les gouvernements s'opposent à ce que l'unité se fasse; les gouvernements devraient abattre les barrières et le marché commun serait institué. Le représentant britannique Evelyn EMMET a surtout insisté sur la nécessité d'éduquer la jeunesse européenne dans un esprit résolument européen; pendant très longtemps

il n'a pas été suffisamment tenu compte de ce problème. Le représentant italien Alessandro SCHIAVI (socialiste) a pris position sur les problèmes sociaux; il a demandé en rapport avec la catastrophe minière de Marcinelle, des salaires plus élevés mais surtout de meilleures conditions de travail pour les mineurs. M. Gerhard KREYSSIG, député social-démocrate au Bundestag, a rappelé les critiques socialistes au sujet des négligences que le Conseil de Ministre de la C.E.C.A. a commises dans le domaine de la politique sociale. Il a défendu le point de vue des sociaux-démocrates allemands qui approuvent la création du marché commun européen et de l'Euratom mais attachent beaucoup d'importance à ce que l'on parvienne à dépasser le "cadre des Six" et à faciliter l'adhésion d'autres pays.

Le représentant britannique Arthur BOTTOMLEY (trav.) a réfuté l'affirmation que la Grande Bretagne s'intéresserait moins à la constitution d'une Europe unifiée. Cependant, il faudrait surtout s'efforcer de développement davantage l'O.E.C.E..

A l'ordre du jour figurait également un discours du compte Richard COUDENHOVEN-KALERGI sur "La mission européenne de l'Autriche". Le compte COUDENHOVEN-KALERGI a examiné le problème des relations entre l'Est et l'Ouest et a plaidé en faveur de la création des "Nations Unies de l'Europe orientale", qui feraient équilibre aux "Nations Unies de l'Europe occidentale". La mission européenne de l'Autriche consisterait à jeter un pont entre les deux Europes.

Deux rapports présentés par M. Carlo SCHMIDT, Vice-Président du Bundestag allemand, et par M. Julian AMERY, représentant conservateur à la Chambre des Communes, avaient pour objet le problème de l'Europe et les relations entre l'Est et l'Ouest".

Le Professeur SCHMID a donné un aperçu de l'évolution politique en Europe jusqu'à la deuxième guerre mondiale et après 1955; en conclusion il a déclaré qu'une unité politique effective de l'Europe n'est pas réalisable sans l'accord des grandes puissances non-européennes. En ce sens le problème de l'union européenne se situe sur le même plan que celui de la réunification de l'Allemagne. Un autre point

capital de son rapport était consacré à la situation de l'Europe vis-à-vis des peuples coloniaux d'Afrique et d'Asie en faveur desquels les nations européennes devraient entreprendre une action analogue à celle des U.S.A. en faveur de l'Europe qui a trouvé son expression dans le Plan Marshall.

M. AMERY a déclaré que la réunification de l'Allemagne et l'unification de l'Europe devront rester à l'avenir l'objectif essentiel des hommes politiques de l'Europe. Cependant, il se pose un problème immédiat: les puissances occidentales seront-elles en mesure de faire face à l'offensive économique déclanchée par l'Union soviétique?

La conférence s'est terminée sur un échange de vues sur les deux rapports au cours duquel l'ancien ministre britannique des affaires allemandes et autrichiennes John HYND, le sénateur belge Etienne de la VALLEE-POUSSIN ainsi que le représentant allemand Kurt-Georg KIESINGER ont pris la parole.

A l'issue de la conférence a été élu le nouveau bureau dont la composition est la suivante:

Président: George BOHY (Belgique)
Vice-Présidents: John HYND (Grande Bretagne), Kurt-Georg KIESINGER (République fédérale d'Allemagne), Léon MACCAS (Grèce); Muhlis ETE (Turquie), André MUTTER (France), Bruno PITTERMANN (Autriche), Natale SANTERO (Italie) Etienne de la VALLEE-POUSSIN (Belgique).

("Service d'information du Conseil allemand du Mouvement européen" - 22 septembre 1956)
